

## OBJECTIF

Mettre en œuvre un système moderne, agile, fonctionnel et sûr dans l'envoi des passagers et des bagages, garantissant la maîtrise des risques et la perception des droits et taxes correspondantes.

## TYPE DE PASSAGER

**NON-RÉSIDENTS:** toute personne qui entre temporairement ou quitte un pays où elle n'a pas de résidence permanente.

**RÉSIDENTS:** Toute personne qui quitte un pays où elle réside habituellement ou qui revient après un séjour temporaire à l'étranger.

## ARRIVÉE DES BAGAGES

**BAGAGES ACCOMPAGNÉS:** sont des objets personnels dans des colis ou des valises qui accompagnent les passagers.

**BAGAGES NON ACCOMPAGNÉS:** ce sont des objets personnels en colis ou valises qui arrivent de l'étranger, avant ou après l'arrivée d'un passager, qui les déclare comme leur propriété avérée. Il sera déterminé au moyen du passeport ou du document officiel, sur la base du principe d'être arrivé dans le délai de 15 jours avant et 30 jours après la date d'arrivée du passager.

## EFFETS PERSONNELS

Tous les articles, neufs ou d'occasion, dont le passager a raisonnablement besoin pour son usage personnel et / ou professionnel pendant son voyage. Cela comprend l'équipement ou les fournitures connexes, en tenant compte de toutes les circonstances de ce voyage, à l'exclusion de toutes les marchandises importées ou exportées à des fins commerciales.

## CADEAUX

La valeur de la marchandise considérée comme cadeau ne dépassera pas cinq cents dollars américains (500,00 \$ US).

Remarque : toute personne ayant bénéficié de cette franchise au cours des trois (3) derniers mois précédant son voyage, ne pourra pas bénéficier de cette exemption.



REPÚBLICA DOMINICANA

# MANUEL DU VOYAGEUR



**DGA**  
ADUANAS

[www.aduanas.gob.do](http://www.aduanas.gob.do)

pour plus d'informations



RNC: 401039249  
Av. Abraham Lincoln núm. 1101  
Edif. Miguel Cocco, ens. Serrallés  
Santo Domingo, Rep. Dominicana  
Tel.: 809.547.7070

**DGA**  
ADUANAS

# ARTICLES AUTORISÉS NON TAXÉS

## POUR TOUS LES PASSAGERS ENTRANT DANS LE PAYS



Biens de consommation personnelle usagés ou neufs, tels que vêtements, chaussures, articles de toilette et hygiène, à condition qu'ils soient compatibles avec la durée du voyage et qu'en raison de leur quantité, ils ne puissent pas être commercialisés. Une caméra avec sa source d'alimentation ; deux téléphones portables et / ou smartphones ; un ordinateur neuf ou d'occasion, un ordinateur portable, notebook, mini-livre ou similaire.



Deux (2) équipements sportifs personnels usagés ou neufs, à condition qu'ils soient apportés dans le cadre des bagages personnels acceptés par le transporteur et qu'ils soient conformes à la discipline sportive pratiquée par le passager. Dans tous les cas, l'acceptation sera subordonnée à la détermination faite par le service des douanes à cet effet.



Si vous voyagez avec un bébé, une unité des articles de votre usage, parmi eux, voiture, corral, siège auto. Cinq (5) jouets assortis pour enfants, à condition qu'ils fassent partie des bagages personnels accompagnant le passager.



Médicaments à usage personnel en quantités justifiant l'usage exclusif du passager. Dans le cas de médicaments contenant des substances psychotropes, vous devez présenter la prescription médicale qui justifie leur utilisation.



Les passagers majeurs peuvent introduire en franchise de taxe jusqu'à vingt (20) paquets de cigarettes, vingt-cinq (25) cigares ou deux cent (200) grammes de tabac et jusqu'à trois (3) litres de toute boisson alcoolisée en libre circulation. : vin, bière, rhum, whisky ou liqueur.



Un instrument de musique, à condition qu'il fasse partie des bagages personnels du passager et qu'il s'avère être pour son propre usage.



Tous les articles ou marchandises utilisés par les passagers ayant un certain type de handicap et dont ils ont besoin pour réduire leur limitation physique.



Livres et magazines

